

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DEL'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : REGULASTAR
Code du produit: 011-02

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Régulateur de croissance pour les plantes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Email :	info@lifescientific.com	
Web :	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848,
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres régions.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 3	H226 (Flam. Liq. 3)
Lésion/Irritation oculaire.	Catégorie 2	H319 (Eye Irrit. 2)
Toxicité aiguë	Catégorie 4	H332 (Acute Tox. 4)
Exposition répétée	Catégorie 3	H335 (STOT SE Cat 3)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 2	H411 (Aquatic Chronic Cat 2)

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les aérosols.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3	Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

2.3. Autres dangers

Contient du pentanol.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Non Applicable.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N° CAS	N° EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% p/p)
Trinexapac-éthyl	95266-40-3	-	Aquatic Chronic 2; H411	26.6
Pentanol mélange d'isomères	94624-12-1	305-536-1	Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox 4;H332 STOT SE 3; H335	50 - 60
poly(oxy-1,2-ethanediy), alpha-[tris(1-phenylethyl)phenyl]-omega-hydroxy-	99734-09-5	619-457-8	Aquatic Chronic 3; H412	5 - 15

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours
Informations générales :

En cas de troubles ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion :

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau :

Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies: Utiliser mousse extinctrice résistante à l'alcool. Évitez d'utiliser un jet d'eau direct qui peut disperser ou propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir rubrique 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. La distance de retour de flamme peut être considérable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir mesures de protection dans les rubriques 7 et 8. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection dans les rubriques 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans la rubrique 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre du produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Les limites d'exposition:

Composants	Limite(s) d'exposition	Type de valeur	Source
Trinexapac-éthyl	10 mg/m ³	8h VME	Fournisseur
Pentan-1-ol	100 ppm 360 mg/m ³	8h VME	ACGIH DFG

8.2. Contrôles de l'exposition
Protection respiratoire :

Un appareil respiratoire combiné (gaz, vapeur, particule) est nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mises en œuvre. La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

Protection de la peau :

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

Protection des mains :

Des gants en nitrile doivent être portés lors de la préparation de la bouillie.

Protection des yeux :

Si éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes entièrement fermées sur les côtés et résistant aux produits chimiques.

Mesures d'ordre technique :

Le confinement et/ou l'isolation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser la ventilation des locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques en –dessous des valeurs limite d'exposition. Si nécessaire, demander des conseils au service d'hygiène et sécurité du travail.

Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil auprès d'un professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :

État physique :	liquide.
Forme :	liquide clair à légèrement trouble.
Couleur :	jaune clair à brun rougeâtre.
Odeur :	assez doux, piquant.
Seuil olfactif :	donnée non disponible.

Propriétés physico-chimiques :

pH :	2 - 6 à 1 % w/v.
Point/intervalle d'ébullition :	Non applicable.
Point d'éclair :	44 °C à 763 mmHg.
Taux d'évaporation :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité de vapeur relative :	Non applicable.
Densité :	0,94 g/cm ³ à 20 °C.
Coefficient de partage:n-octanol/eau:	Non applicable.
Viscosité, dynamique :	9,44 mPa.s à 20 °C. 4,71 mPa.s à 40 °C.
Propriétés explosives :	non-explosif.
Propriétés comburantes :	non oxydant.

9.2. Autres informations

Miscibilité :	miscible.
Tension superficielle :	38,6 mN/m à 20 °C.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 orale rat	> 3000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 2.2 mg/L
DL50 cutanée rat	> 4000mg/kg
Irritation des yeux lapin :	Non Irritant
Irritation de la peau lapin :	Non Irritant.
Sensibilisation Cochon d'Inde:	Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.
Toxicité à long terme :	Aucune preuve d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles :	Peut irriter les voies respiratoires.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> (96 h):	94 mg/L
CE50 <i>Daphnia magna</i> (48 h):	> 100 mg/L
EbC50 <i>Algae</i> :	> 100 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:	Difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau :	Dégradation par périodes de demi-vie : 3,9 - 5,5 jours. N'est pas persistante dans l'eau.
Stabilité dans le sol:	Dégradation par périodes de demi-vie : < 0,2 jour. Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le trinexapac-éthyl a une mobilité moyenne dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés :

Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU :

1105

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

PENTANOLS SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

3

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Polluant marin, Matière dangereuse pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**

Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, respecter les instructions d'utilisation.

Le mélange ne contient pas de «substances très préoccupantes» (SVHC) publiées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH <http://echa.europa.eu/uk/candidate-list-table>**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS**Liste complète des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3 :**

H411	Toxique pour la vie aquatique.
H226	Liquide et vapeur inflammables.
H332	Nocif en cas d'inhalation.
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Flam. Liq. : Liquides inflammables

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

Date de première version : 27.04.2015

Date de la version actuelle : 30.07.2019